



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Soudan

Question au Gouvernement n° 925

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Louis Mermaz.

M. Louis Mermaz. M. le ministre délégué à la coopération et à la francophonie s'est récemment rendu au Soudan. Ce pays connaît probablement une des plus grandes catastrophes humanitaires de ces dernières années. Le pays est divisé entre le nord islamiste et le sud animiste et chrétien. La guerre civile y fait rage. Les pays du pourtour, divisés, n'arrivent pas à conduire une médiation. On assiste aussi à une interférence des intérêts internationaux et le Soudan doit subir l'embargo américain.

Que peut envisager la France, dans le cadre de la politique de l'Union européenne plus ouverte, pour éviter que les souffrances extraordinaires de ce peuple ne se perpétuent ? La France, dont la présence dans ce pays est économique mais aussi culturelle, pourrait jouer un rôle de médiation important à quelques jours de l'arrivée à Khartoum du sous-secrétaire général des Nations unies, qui précédera probablement le secrétaire général. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la coopération et à la francophonie.

M. Charles Josselin, ministre délégué à la coopération et à la francophonie. Monsieur le député, la situation humanitaire au Soudan était déjà difficile à la fin de l'année 1997. Elle s'est détériorée depuis sous l'effet de conditions climatiques défavorables, et surtout de la guerre civile qui oppose au gouvernement de Khartoum les rébellions du sud, en particulier dans la région du Bahr-el-Ghazal.

Sous la pression de la communauté internationale, en particulier de l'Union européenne et de la France, les autorités soudanaises ont accepté de reprendre la coopération avec les organisations non gouvernementales. Elles ont d'ailleurs mis à leur disposition une base, à El-Obeid, de façon à permettre l'acheminement des aides en vivres et en médicaments. Dans le même temps, un cessez-le-feu a été négocié, auquel la France a participé. Je me suis personnellement impliqué dans son prolongement. Normalement, il devrait permettre l'acheminement des secours jusqu'au mois de janvier prochain.

La France s'est beaucoup impliquée dans l'aide au Soudan au travers de différents organismes comme le Secours catholique et l'organisation humanitaire de la Commission européenne ECHO. Pour l'instant elle y a consacré 113 millions de francs. Mais, vous avez raison, la vraie question c'est le rétablissement de la paix. Nous participerons demain, à Rome, à une réunion organisée par l'autorité intergouvernementale pour convaincre les participants au conflit de prolonger le cessez-le-feu. Nous y attachons beaucoup d'importance. Dans le même temps, le dialogue renouvelé avec les autorités soudanaises devrait permettre une détente dans la région. Mais la question reste posée de savoir jusqu'où certains doivent continuer à aider des rébellions qui n'ont d'autre effet que de prolonger les souffrances de la population civile. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

Données clés

Auteur : [M. Louis Mermaz](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 925

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : coopération

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 novembre 1998, page 9156

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 19 novembre 1998